

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE  
-----

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
LE GRAND PERIGUEUX

1 boulevard Lakanal – BP 70171  
24019 PERIGUEUX Cedex  
-----

**DECISION DU PRESIDENT**

◇ ◇ ◇ ◇ ◇

**Objet : Campagne d'emprunt n°1/2021**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-1

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil à son Président, janvier 2017 portant délégation de pouvoir du Conseil à son Président,

Le Président,

DECIDE

**Article 1 :** De contracter auprès de L'Agence France Locale, un prêt ayant les caractéristiques suivantes :

Montant du contrat de prêt : 3 470 000 EUR

Durée : 20 ans

Date de la première échéance : 20 décembre 2021

TEG 0,6036%

Fréquence de paiement des intérêts : trimestrielle

Fréquence d'amortissement du capital : trimestrielle

Base de calcul des intérêts : exact/360

Mode d'amortissement linéaire avec différé d'un trimestre

**Article 2 :** de consentir une garantie à première demande dont les modalités sont réglées par le modèle de garantie de l'Agence France Locale, version 2016.1, pour un montant initial de 3 470 000 EUR jusqu'au 22/11/2041.

**Article 3 :** Etendue des pouvoirs du signataire

Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Dordogne
- Monsieur le Trésorier
- Monsieur le Directeur de l'Agence France Locale

Fait à Périgueux, le

Le Président  
Jacques AUZOU

20 AOUT 2021

Affichée le : 20 AOUT 2021